



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) 2019



SOMMAIRE

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3	MISSIONS DU SPANC.....	3
1.4	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
1.5	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	4
2.	ACTIVITE 2019.....	4
2.1	ACTIVITE TECHNIQUE 2019	4
2.2	TARIFICATION 2019.....	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristiques : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

L'historique de Syndicat des Eaux est le suivant :

- | | |
|------|--|
| 1957 | Création du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Gâtine - 50 communes
Compétence unique « adduction eau potable »
Siège du Syndicat à la sous-préfecture de Parthenay |
| 1992 | Transfert du siège au 23, rue de Beaulieu sur la commune de Pompaire |
| 1994 | Transformation de la structure en "Syndicat à la carte" afin d'y inclure la compétence optionnelle "Assainissement des Eaux Usées"
Nouvelle dénomination : Syndicat des Eaux de la Gâtine |
| 2003 | Création de la compétence « entretien des poteaux incendie » et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) faisant l'objet du présent rapport |

L'organisation administrative du Syndicat est la suivante :

LE COMITE SYNDICAL :

- Organe délibérant constitué de 109 délégués des communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an



LE CONSEIL SYNDICAL :

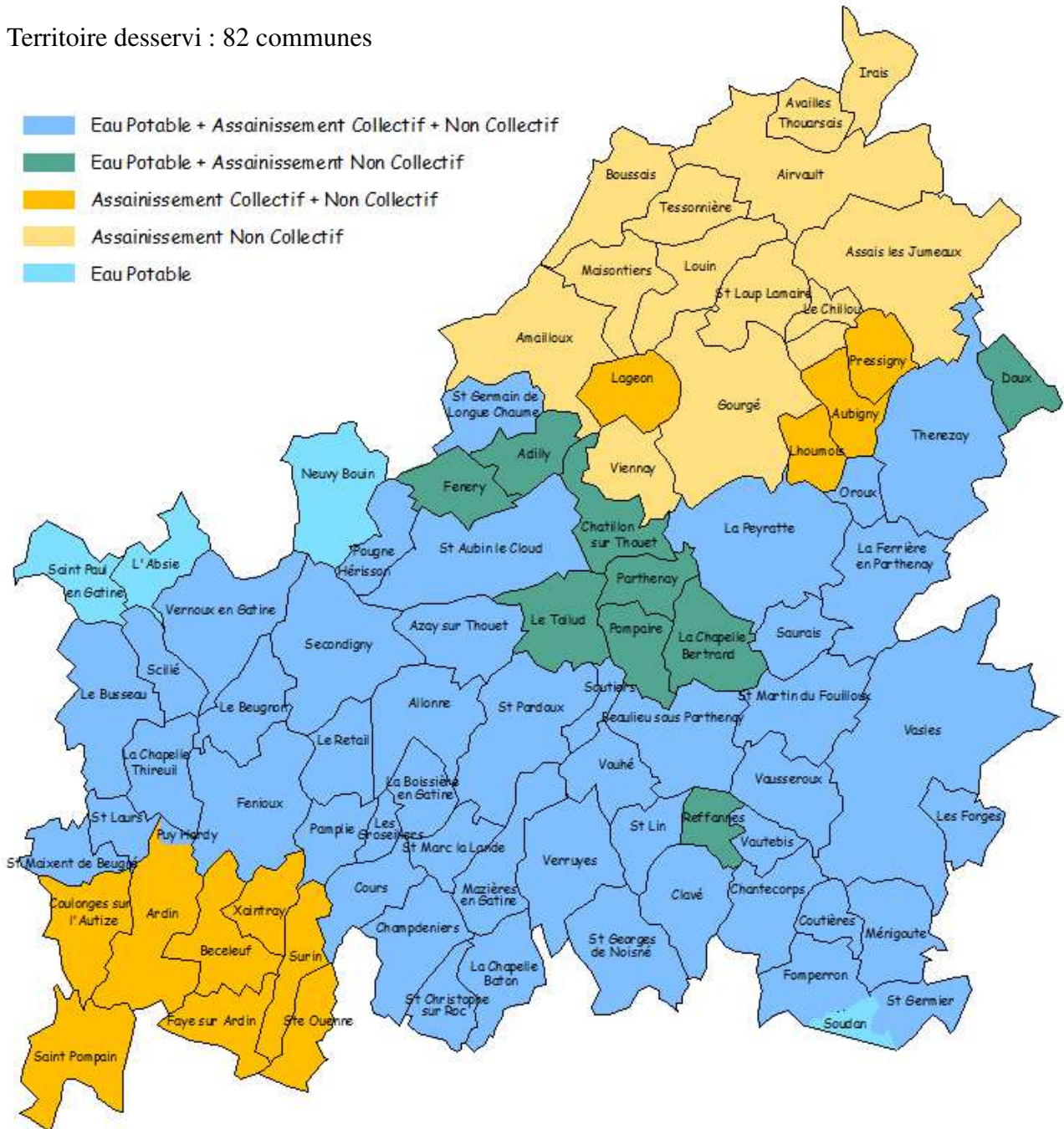
- Composé de 22 membres élus par le Comité Syndical
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité Syndical



**Siège social
23 rue de Beaulieu
à POMPAIRE**

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi : 82 communes



- Existence d'un zonage ☒ Oui pour chaque commune ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Les missions du SPANC

MISSIONS OBLIGATOIRES

contrôles de conception :

Réalisé lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, il consiste en une vérification du respect de la réglementation et de l'adaptabilité du projet par rapport aux contraintes liées au terrain et à l'habitation.

contrôles de d'exécution :

Effectué à la fin des travaux avant le remblaiement, il permet de vérifier, sur le terrain, que les ouvrages mis en place correspondent bien au projet validé et que les règles techniques de mise en œuvre ont bien été respectées.

contrôles de fonctionnement :

Réalisé une fois minimum tous les 10 ans, il a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages existants.

diagnostic vente :

Réalisé lors d'une transaction immobilière, le diagnostic vente a pour objet d'informer l'acquéreur potentiel de l'état du dispositif



MISSIONS FACULTATIVES SUR DEMANDE DES USAGERS

études de sol :

Réalisée par le SPANC selon le choix du pétitionnaire, l'étude de sol permet de déterminer la filière de traitement en fonction de l'aptitude du sol.

réhabilitation des installations :

Conduite d'opération de réhabilitation selon condition définie par convention

vidange des fosses :

Réalisée par le SPANC sur devis

1.4. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 14 376 dispositifs. Le nombre d'habitants concerné par ce service est estimé à $14\,376 \text{ dispositifs} \times 2,5 \text{ personnes / foyers} = 35\,940 \text{ habitants}$.

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

		Exercice 2019
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	10

2. ACTIVITE 2019

✓ Bilans des missions facturées en 2019

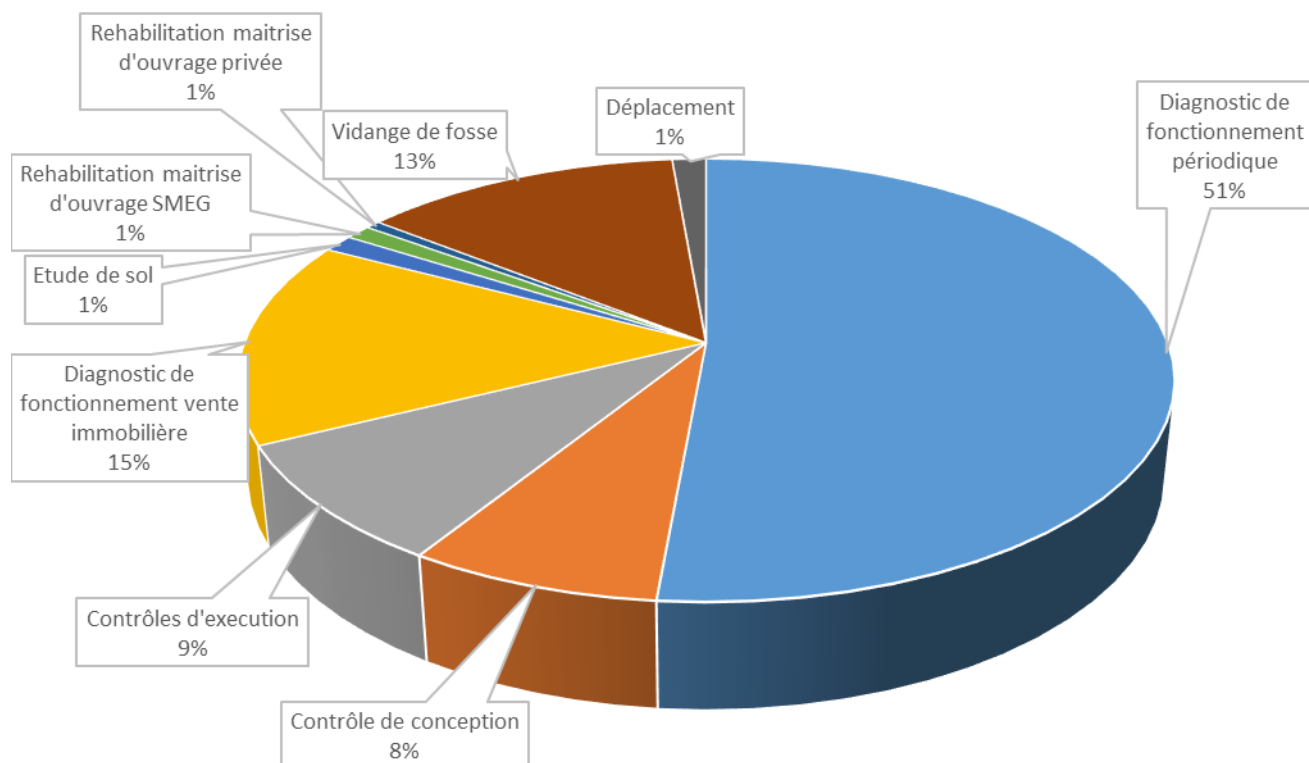
	Nombre de missions	2017	2018	2019
Mission obligatoire	Contrôle de conception	124	160	142
Mission obligatoire	Contrôle d'exécution	127	168	166
Mission obligatoire	Contrôle de fonctionnement	1111	1327	974
Mission obligatoire	Diagnostic vente	196	216	285
Mission facultative	Réhabilitation	42	38	31
Mission facultative	Etude de sol	17	28	24
Mission facultative	Vidange des fosses	272	232	246

✓ Bilans des missions réalisées en 2019 par communes

Le bilan des missions par commune est présenté **en annexe**.

A NOTER : Un léger différentiel de comptage subsiste entre les données issues de la facturation et les données issues des réalisations car la date de facturation n'est pas immédiate après la réalisation.

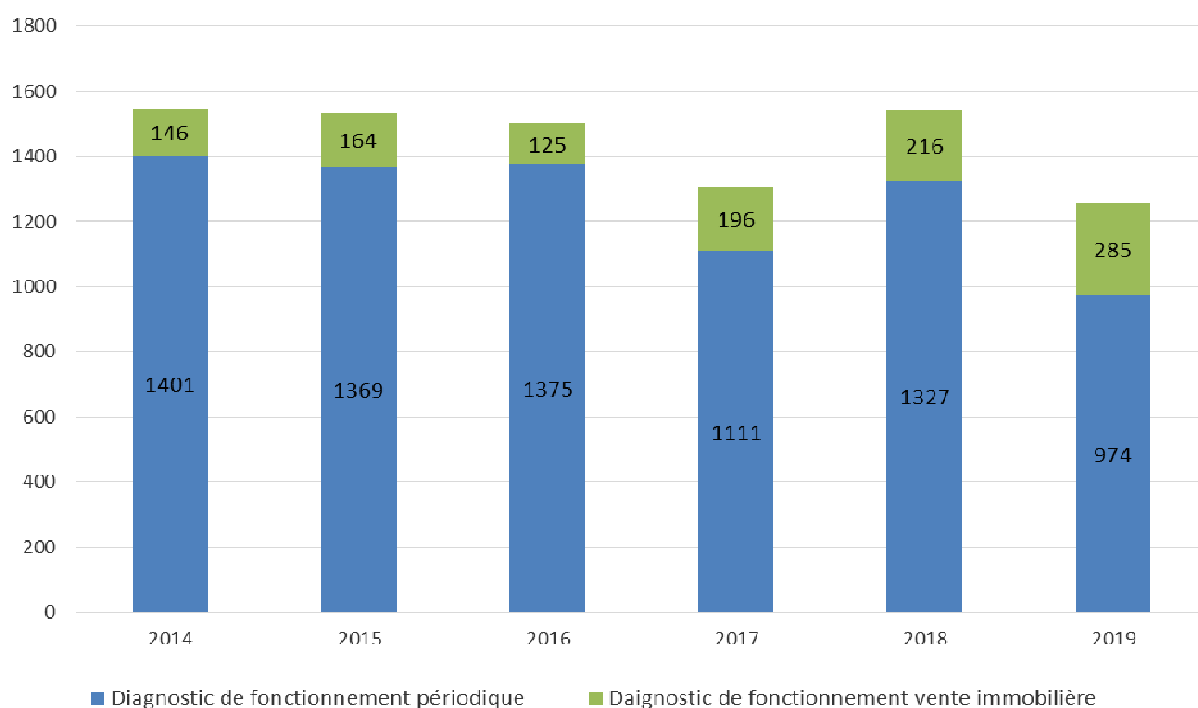
✓ Répartition du nombre de missions réalisées en 2019

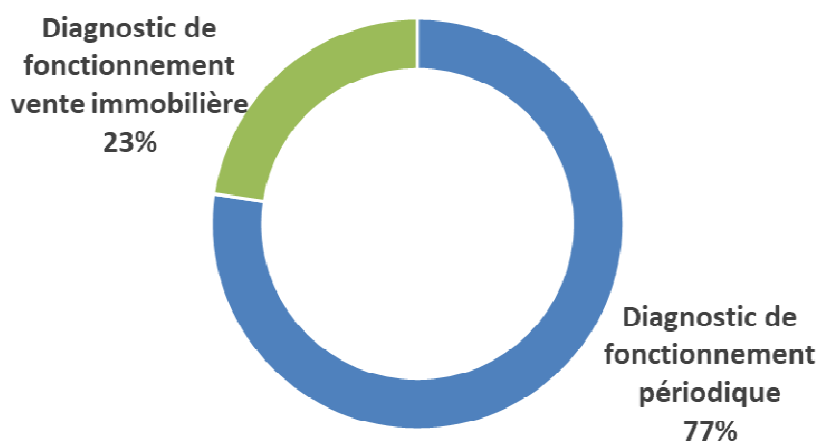


✓ Bilans des contrôles de bon fonctionnement

Les contrôles de fonctionnement des installations sont réalisés soit lors de ventes immobilières, soit périodiquement par application de la réglementation en vigueur. L'évolution de la répartition des contrôles de fonctionnement par nature est la suivante :

Contrôle de fonctionnement : périodique et vente immobilière





✓ Conformité des contrôles périodiques de fonctionnement 2019

En 2019, les contrôles ont été réalisés sur une dizaine de communes. Les classements de la conformité des contrôles sont précisés dans le tableau ci-dessous.



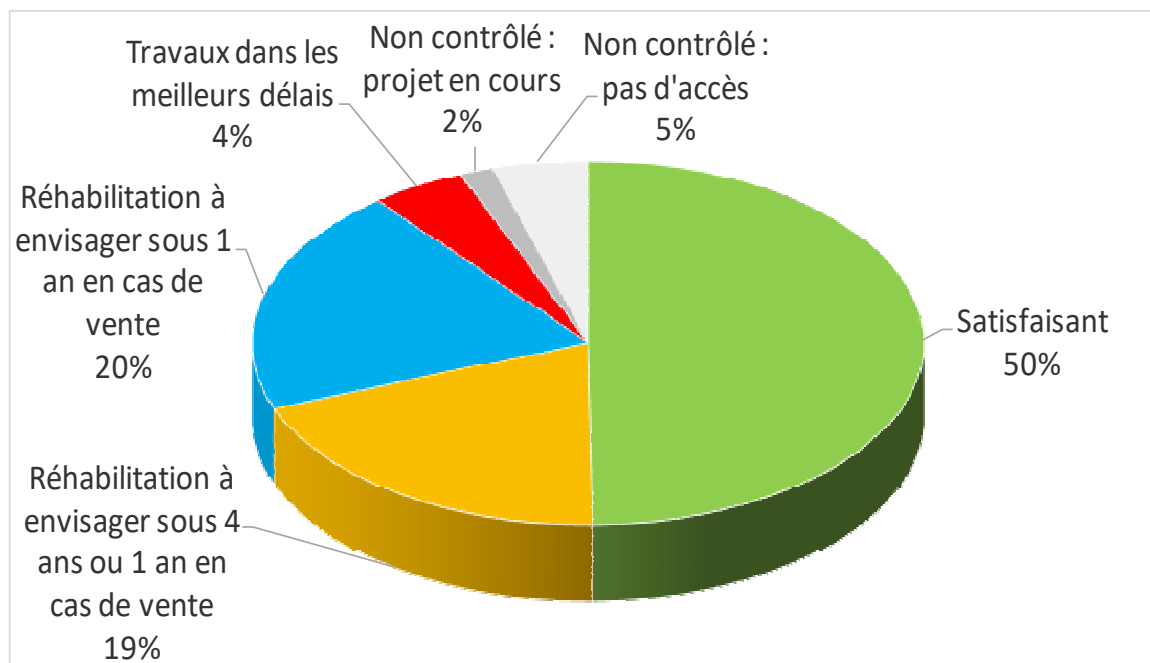
			Dispositif complet		Dispositif incomplet				Absence d'installation			
					Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		Hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux					
Communes contrôlées en 2019	Date contrôle	Nomb re install ations	Satisfaisant		Réhabilitation à envisager sous 4 ans ou 1 an en cas de vente		Réhabilitation à envisager sous 1 an en cas de vente		Travaux dans les meilleurs délais		Non contrôlé car projet en cours	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
BEAULIEU /PARTHENAY	2018-2019	165	75	45%	8	5%	59	36%	3	2%	2	1%
VASLES	2018-2019	432	225	52%	121	28%	58	13%	24	6%	4	1%
SAINT LOUP LAMAIRE	2018-2019	317	104	33%	48	15%	66	21%	18	6%	1	1%
SCILLE	2019	80	37	46%	20	25%	19	24%	2	2%	0	0%
ST MARC LA LANDE	2019	81	46	57%	17	21%	12	15%	0	0%	1	0%
ST CHRISTOPHE /ROC	2019	159	104	65%	15	9%	30	19%	1	1%	4	3%
CHAMPDENIERS	2019	300	187	62%	30	10%	60	20%	17	6%	6	2%
COURS	2019	231	158	68%	12	5%	46	20%	5	2%	6	3%
ASSAIS LES JUMEAUX	2019	296	99	33%	3	1%	117	40%	3	1%	2	1%
DOUX	2019	2	0	0%	1	50%	1	50%	0	0%	0	0%

✓ Bilan de la conformité des contrôles périodique de fonctionnement de tout le parc d'installation

Nombre total d'installation : 14 376

Avancement du 2nd contrôle de fonctionnement avec périodicité de 8 à 10 ans : 76 % du parc contrôlé

Etat de la conformité du parc présenté ci-dessous

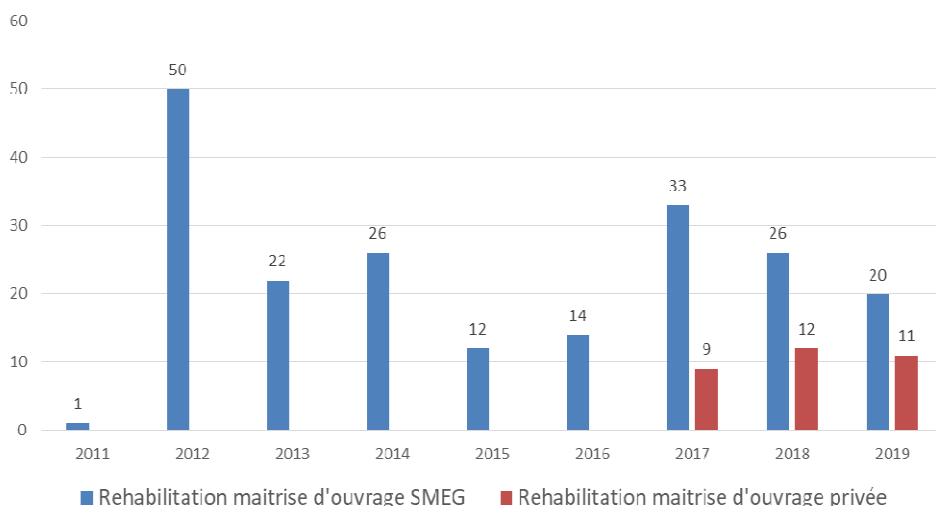


✓ Bilan des dossiers de réhabilitation subventionnés sous convention de mandat

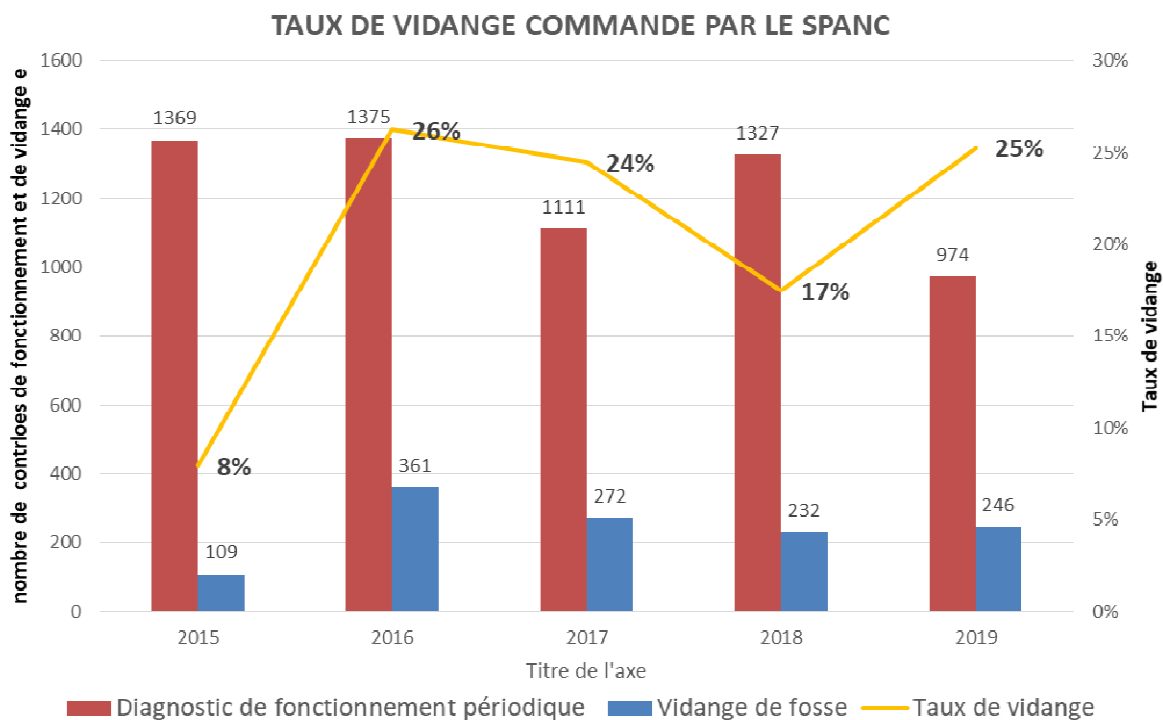
Depuis 2011, le SPANC coordonne la réhabilitation des dispositifs ANC qui sont éligibles aux subventions.

Le nombre d'installations ayant pu être réhabilitées avec des subventions présenté ci-dessous. Au total ce sont 246 installations qui ont été réhabilitées avec des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental des Deux Sèvres.

Nombre de dossier de réhabilitation conventionnée avec subvention



✓ Evolution du taux de vidanges commandées au SPANC



2.2 Tarifs

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs en €TTC	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Contrôle de conception	65.00 €	65.00 €
Contrôle d'exécution	85.00 €	85.00 €
Contrôle de bon fonctionnement	67.00 €	67.00 €
Diagnostic vente	150.00 €	150.00 €
Compétences facultatives		
Etude de sol	200.00 €	200.00 €
Réhabilitation	Sur devis	Sur devis
Vidange	Sur devis	Sur devis

ANNEXE – NOMBRE D'INTERVENTIONS DU SPANC PAR ANNEE ET PAR COMMUNE

Les interventions comprennent tous les contrôles : contrôle de fonctionnement périodiques et diagnostics vente, contrôles de conception et de réalisation, vidanges, étude de sol.

De fait, lorsqu'il y a un pic d'activité sur une année, c'est que les contrôles de fonctionnement périodiques (8 à 10 ans) ont été réalisés sur la commune.

Nombre d'intervention par an et par commune	2019	2018	2017	2016	2015
	29	1			
ADILLY	2	5	8	6	2
AIRVAULT	12	11	11		
ALLONNE	11	8	13	6	159
AMAILLOUX	5	17	22	6	7
ARDIN	29	30	42	22	210
ASSAIS-LES-JUMEAUX	241	14	12		
AUBIGNY	13	6	4	3	83
AVAILLES-THOUARSAIS	3	5	2		
AZAY-SUR-THOUET	14	9	68	353	11
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY	17	119	1	1	1
BECELEUF	19	10	35	14	191
BEUGNON-THIREUIL	20	5	2	6	163
BOUSSAIS	5	5	6	11	
CHAMPDENIERS	392	12	7	17	11
CHATILLON-SUR-THOUET	9	9	15	3	9
CLAVE	1	4	2	1	
COULONGES-SUR-L'AUTIZE	33	255	34	17	58
COURS	367	6	7	11	7
DOUX	2				
FAYE-SUR-ARDIN	25	12	15	12	9
FENERY	7	5	1	1	3
FENIOUX	8	20	247	9	10
FOMPERRON	6	1	4	197	8
GOURGE	23	6	14	243	6
IRAIS	1		1	2	4
LA BOISSIERE-EN-GATINE	6	4	3	5	3
LA CHAPELLE-BATON	8	6	7	3	8
LA CHAPELLE-BERTRAND	17	17	7	6	7
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	3	4	3	2	105
LA PEYRATTE	8	6	226	4	6
LAGEON	4	3	3		
LE BUSSEAU	13	8	5	11	265
LE CHILLOU	4	3	41	1	
LE RETAIL	3	2	2	91	9
LE TALLUD	18	8	5	5	13
LES CHATELIERS	5	61	144	7	3
LES FORGES	5	4	48	2	3

LES GROSEILLERS	1			21	2
LHOUMOIS	1	38	3	2	2
LOUIN	6	9	200	1	
MAISONTIERS	7	2	50		
MAZIERES-EN-GATINE	8	10	16	7	4
MENIGOUTE	6	6	1	3	6
OROUX	6	4	1	2	37
PAMPLIE	3	1	67	3	1
PARTHENAY	9	7	1	6	83
POMPAIRE	14	8	9	7	179
POUGNE-HERISSON	5	4	3	3	102
PRESSIGNY	12	2	1	2	102
PUIHARDY	3	34	1	1	
REFFANNES	1	3	20	2	
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	22	10	11	129	220
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	190	2	12	8	9
SAINTE-OUENNE	16	12	67	22	59
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	12	10	9	11	1
SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME	5	4	2	3	57
SAINT-GERMIER	2	90	7	3	2
SAINT-LAURS	8	272	16	11	10
SAINT-LIN	2	4	2	2	2
SAINT-LOUP-LAMAIRE	13	233	14		
SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE	7	178	2	5	8
SAINT-MARC-LA-LANDE	92	3	1	5	2
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	2	5	3	6	1
SAINT-PARDOUX-SOUTIERS	24	19	14	117	12
SAINT-POMPAIN	21	14	65	179	117
SAURAI	6		2	3	2
SCILLE	87	3	6	4	3
SECONDIGNY	13	5	7	403	14
SURIN	13	16	19	18	14
THENEZAY	13	8	14	10	19
VASLES	11	372	16	19	15
VAUSSEROUX	5	5	89	3	4
VAUTEBIS	3		2	22	
VERNOUX-EN-GATINE	13	7	6	281	2
VERRUYES	18	7	9	9	5
VIENNAY	7	4	3	89	2
VOUHE	4	6	115	4	5
XAINTRAY	7	4	5	8	5